

Le tandem Sottas-Agena surfe sur la déferlante du solaire

ENERGISSIMA • *Le constructeur bullois et le spécialiste moudonnois des énergies proposent désormais des façades intégrant des capteurs solaires.*



Les deux patrons, Claude Jobin et Bernard Sottas (à g.), comptent doper leurs chiffres d'affaires de 10 millions de francs. ALAIN WICHT

STÉPHANE SANCHEZ



«Ce sera une déferlante!» Claude Jobin, patron de l'entreprise Agena énergies à Mou-

don, s'attend à une ruée sur les panneaux solaires dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie (lire ci-dessous). Cette vague, il compte bien la prendre avec le constructeur métallique bullois Bernard Sottas.

Du coup, leurs deux entreprises proposent depuis le mois de mai une large palette de façades et de toitures habillées de panneaux solaires. Un partenariat symbolisé par trois totems de plus de sept mètres de haut, exposés dans leur stand commun au salon Energissima, à Bulle.

L'offre s'adresse d'abord aux architectes et concerne surtout les bâtiments locatifs, industriels ou communaux, ainsi que les complexes de bureaux. «Les demandes pour équiper les bâtiments en solaire sont de plus en plus insistantes et le climat économique est propice à ce type d'investisse-

ment», observe Bernard Sottas, dont l'entreprise Sottas SA a déjà signé bon nombre de réalisations solaires depuis les années 90. «Ce nouveau partenariat permettra d'optimiser l'intégration des panneaux dès la conception des bâtiments. Inutile d'inventer la roue à chaque chantier.»

Electricité et chaleur

Les deux partenaires proposeront des façades ou des toitures équipées de panneaux solaires thermiques (pour la production d'eau chaude sanitaire) ou photovoltaïques (pour la production d'électricité). «Une façade métallique standard coûte environ 1000 francs par m². En l'équipant en photovoltaïque, on atteint environ 1750 francs par m²», indique Bernard Sottas.

«A ce jour, 10 m² de panneaux photovoltaïques en façade produisent dans nos régions près de 1100 kWh par an», enchaîne Claude Jobin. C'est un peu plus du quart de la consommation annuelle d'un ménage. «La révision de la loi obligera les distributeurs à racheter le courant injecté sur le réseau. Grâce à cela, la diffé-

rences d'investissement entre une façade standard et une façade intégrant des panneaux photovoltaïques sera gommée en quelques années.» Et d'ajouter que les panneaux solaires thermiques, de leur côté, sont déjà rentables.

Dix millions à saisir

Le client devrait y trouver son compte. Les deux partenaires aussi: ils espèrent se répartir un chiffre d'affaires supplémentaire d'environ 10 millions de francs par an. «C'est une évaluation hyperréaliste», relève Claude Jobin, en ajoutant

que l'activité de son entreprise devrait croître d'environ 50%. Bernard Sottas, de son côté, table sur 8% d'activité supplémentaire. L'opération pourrait générer, selon les deux patrons, 10 emplois nouveaux à Mou-don et autant à Bulle.

A ce jour, le constructeur métallique emploie 240 personnes et affiche un chiffre d'affaire de 65 millions de francs. Agena, actif dans les énergies renouvelables depuis sa fondation en 1980, compte 22 collaborateurs, pour un chiffre d'affaires de 7,5 millions de francs. I

RACHAT DU COURANT À FIXER

La révision de la loi sur l'énergie, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2008, aura-t-elle un impact massif sur la rentabilité des installations photovoltaïques? Serge Boschung, chef du secteur énergie du Service cantonal des transports et de l'énergie, n'est pas aussi optimiste que les deux entrepreneurs fribourgeois.

«La révision n'est pas remise en cause: elle a été acceptée par les Chambres fédérales en mars et aucun référendum n'a été lancé pour l'instant. Mais le débat parlementaire a buté sur un aspect crucial qui n'est toujours pas résolu. Il s'agit du prix auquel le courant injecté sur le réseau par les installations, photovoltaïques ou autres, devra être rétribué par les distributeurs d'électricité. La rentabilité des équipements en dépendra. Pour les plus grandes installations, pas de soucis. Pour les petites, il faudra voir.» Ce tarif sera fixé par l'ordonnance d'application, vraisemblablement mise en consultation de juillet à octobre.

Serge Boschung précise par ailleurs que lorsque cette rétribution entrera en vigueur, les subventions cantonales jusqu'ici octroyées aux installations photovoltaïques n'auront plus de raison d'être. Reste que la révision devrait avoir un rôle incitatif puissant durant les premières années. Le tarif de rétribution sera en effet dégressif dans le temps et la quantité d'installations y ayant droit sera limitée. D'une part pour donner une impulsion rapide au marché du solaire tout en garantissant le développement des autres énergies renouvelables. Et d'autre part pour épouser l'évolution de cette technologie, de moins en moins chère. Les coûts de production des capteurs solaires baissent en effet de 5% à 10% par année. Ce qui se répercute sur le coût de revient du kWh, qui oscille actuellement entre 60 et 80 centimes, contre environ 22 centimes facturés aux ménages pour le kWh standard. SZ